

# CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 20 mars 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

VP	- Vice-présidente, ministre de la Culture et de l'Environnement	. 2
•	Réduction des délais de délivrance des états hypothécaires s'inscrivant dans la stratégi de modernisation des activités de la section recette-conservation des hypothèques (RCH) de la Direction des Affaires Foncières (DAF)	
•	Sauvegarde numérique de "La Saintonge" : préservation innovante d'un joyau patrimonial de 'Ārue	.2
•	Célébration de la Journée Mondiale de l'Eau 2024 au Parc Pā'ōfa'i et dans les Jardins d'eau de Vaipāhī i Atehiti	.3
•	L'année événementielle 2024 du Conservatoire artistique de la Polynésie française – Te Fare 'Upa Rau : Concerts des nuits du Jazz et Concert en hommage à Camille SAINT-SAËNS	
MI	T – Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail	.4
•	Création d'un comité tripartite d'orientation des réformes du code du travail	.4
MI	EF – Ministre de l'Économie, du Budget et des Finances	. 5
•	Le Pays maintient son accompagnement à l'investissement des petites entreprises	.5
•	Indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de février 2024	.5
•	Index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de février 2024	.6
MI	EE – Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	. 7
•	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Mataura - Tubuai pour financer la participation au Heiva Taure'a	.7
MS	SP – Ministre de la Santé	. 7
•	Réouverture de la formation au diplôme d'État d'Infirmier (DEI) et de l'ouverture de la formation au diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) à la rentrée 2024	7



### - VP -

Réduction des délais de délivrance des états hypothécaires s'inscrivant dans la stratégie de modernisation des activités de la section recette-conservation des hypothèques (RCH) de la Direction des Affaires Foncières (DAF)

La Direction des Affaires Foncières (DAF) s'est engagée dans un vaste chantier de transformation numérique au travers d'un programme informatique dédié au foncier. Celui-ci s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'administration et d'amélioration de la qualité des relations avec l'usager.

Dans ce contexte, la modernisation des missions liées à la publicité foncière portées par la section recette-conservation des hypothèques (RCH) de la DAF a été priorisée.

Ce chantier, qui sera mené sur plusieurs années, a d'ores et déjà débuté. À terme, ces travaux visent à développer une application informatique permettant de gérer de manière optimisée les comptes hypothécaires ainsi que les flux des actes transcrits et inscrits par la RCH.

Parallèlement, afin de répondre à la forte attente des usagers quant à la réduction du délai de délivrance des états hypothécaires, la DAF propose la mise en place d'un dispositif transitoire permettant de faire passer le délai de délivrance de cinq semaines à une semaine. Cette nouvelle procédure sera applicable aux demandes réceptionnées à compter du 2 avril 2024.

# Sauvegarde numérique de "La Saintonge" : préservation innovante d'un joyau patrimonial de 'Ārue

'Ārue, une commune fière de son histoire et de son patrimoine, fait un pas en avant vers la préservation de son héritage culturel avec le lancement du programme de modélisation 3D du bâtiment historique emblématique « La Saintonge », abritant l'hôtel de ville de la commune. Cette initiative, portée et financée par la Direction de la Culture et du Patrimoine – *Te Papa Hiro'a 'e Faufa'a tumu* (DCP), s'inscrit dans un effort concerté pour sauvegarder ce symbole de notre passé alors qu'il fait face à des défis majeurs de conservation.

« La Saintonge » incarne non seulement une part significative de l'histoire de 'Ārue, mais elle représente également un témoignage précieux de notre patrimoine commun. Malheureusement, son état actuel de dégradation, avec un risque imminent d'effondrement, a nécessité une action urgente pour en préserver l'essence. C'est dans ce contexte que la DCP, en collaboration avec la municipalité de 'Ārue, a initié ce programme novateur de sauvegarde numérique du bâtiment.

Grâce à l'utilisation de la technologie LiDar (Light Detection and Ranging), la DCP a réussi à créer une réplique numérique fidèle de « La Saintonge ». Bien que seul l'extérieur du bâtiment ait pu être modélisé pour des raisons de sécurité, cette démarche ouvre la voie à une documentation précise et durable du patrimoine architectural. En effet, cette modélisation 3D offre une base de données détaillée, fiable et accessible, essentielle pour toute entreprise future de reconstruction ou de restauration.



Les avantages de cette modélisation ne se limitent pas à la documentation. En offrant une expérience visuelle immersive, elle permet à la fois aux experts et au grand public de mieux appréhender et apprécier notre patrimoine architectural. De plus, cette initiative contribue à la valorisation du patrimoine en permettant une diffusion plus large et accessible de l'histoire de notre territoire.

Dans une démarche de transparence et de valorisation du patrimoine culturel, la DCP annonce la mise à disposition gratuite des données numériques au profit de la commune de 'Ārue. Par cette action, elle souhaite encourager la collaboration et le partage des connaissances pour une meilleure préservation de notre héritage commun.

La DCP s'engage à poursuivre ses efforts de mise en valeur de ces données numériques et communiquera dès que la modélisation sera finalisée et accessible au grand public. Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus large du développement du patrimoine culturel numérique du Pays, avec d'autres projets ambitieux tels que la numérisation du site de Taputapuātea à Ra'iātea.

En préservant notre passé, nous construisons un avenir plus riche et plus éclairé. La modélisation 3D de « La Saintonge » représente un pas significatif dans cette direction, renforçant ainsi le lien entre les générations présentes et futures avec notre patrimoine culturel unique.

# Célébration de la Journée Mondiale de l'Eau 2024 au Parc Pā'ōfa'i et dans les Jardins d'eau de Vaipāhī i Atehiti

Instaurée par l'assemblée générale des Nations Unies depuis 1993, la journée mondiale de l'eau est célébrée chaque année le 22 mars, dans l'objectif d'attirer l'attention de tous sur l'importance de la conservation et la préservation de l'eau (usage raisonné et respect des milieux aquatiques) et du développement des ressources en eau (accès à l'eau potable et traitement des eaux usées). Ainsi, cette journée sera célébrée en Polynésie française le vendredi 22 mars, avec une extension le samedi 23 mars, au Parc Pā'ōfa'i de Papeete et dans les Jardins d'eau de Vaipāhī i Atehiti à Mataiea dans la commune de Teva-i-uta.

Pour sensibiliser nos populations à ces thématiques et leur faire se réapproprier l'eau, *te vai*, comme composante fondamentale de notre culture *mā'ohi*, la Direction de l'Environnement (DIREN) installera un « Village de l'eau » dans les jardins du Parc Pā'ōfa'i, qui proposera une approche ludique et pédagogique de l'élément, à destination d'un public scolaire et familial notamment. Le Village de l'eau ouvrira ses portes <u>le vendredi 22 mars (de 9 heures à 17 heures)</u> et le samedi 23 mars (de 9 heures à 12 heures) autour de différentes activités liées à la thématique de l'eau, telles des spectacles, des initiations et ateliers de démonstration.

La dimension culturelle polynésienne de l'eau et notamment son importance vitale et essentielle dans la philosophie et dans la vie quotidienne du Polynésien sera mise à l'honneur à l'occasion d'une journée entière dédiée, qui affirmera et exaltera le principe fondamental et ancestral qui en découle et qui définit notre existence en tant que  $M\bar{a}'ohi$ : « L'eau, élément premier de permanence, de continuité et de durabilité ». De l'eau dépend notre vie, notre survie à tous ; et de cette bonne santé, naît naturellement le bien-être et la Paix,  $Te \ Vai$ , e  $V\bar{a}ea$ . Une cérémonie de l'eau, «  $Te \ vai \ \bar{e}$ , 'o vai 'oe ? » introduira une



journée culturelle de l'eau le <u>samedi 23 mars à partir de 9 heures</u> (avec *pāreu* rouge), déclinée en 14 ateliers qui seront proposés au public, dans les Jardins d'eau de Vaipāhī i Atehiti, dans la commune associée de Mataiea.

# L'année événementielle 2024 du Conservatoire artistique de la Polynésie française – *Te Fare 'Upa Rau :* Concerts des nuits du Jazz et Concert en hommage à Camille SAINT-SAËNS

L'année événementielle 2024 du Conservatoire artistique de la Polynésie française – *Te Fare 'Upa Rau* se poursuit avec l'organisation au mois de mars de concerts d'exception : les concerts des nuits du Jazz et le concert en hommage à Camille SAINT-SAËNS.

Il est tout d'abord question des « Nuits du Jazz », les vendredi 22 et samedi 23 mars prochains à 19 h 30 : le petit théâtre de la Maison de la Culture – *Te Fare Tauhiti Nui* accueille deux concerts donnés par une des formations les plus prestigieuses de l'établissement, le Big Band. Dirigé par son Maestro Frédéric ROSSONI, cet orchestre d'une vingtaine de musiciens propose l'interprétation des grands standards de l'époque, célébrant ainsi un style musical riche et très apprécié par le grand public. La plupart des morceaux choisis seront également chantés par six artistes, *crooners* et divas.

Dans un style plus classique, professeurs et élèves de *Te Fare 'Upa Rau* rendent hommage, jeudi 28 mars prochain à 19 h, à l'un des grands compositeurs français de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup> siècle, Camille SAINT-SAËNS (1835-1921). Ce compositeur de la période romantique était pianiste et organiste, il a laissé plusieurs œuvres majeures comme le Carnaval des Animaux, la Danse Macabre, le Sextuor et des Opéras, dont le plus connu, Samson et Dalila. Ces œuvres, virtuoses, seront interprétées dans les salons de l'hôtel HiltonTahiti Fa'a'ā à l'occasion d'un concert unique.

Les équipes du Conservatoire assureront la billetterie pour ces deux évènements : sur place à Tīpaeru'i et le soir des galas sur les lieux des concerts. Informations au secrétariat de l'établissement à Tīpaeru'i (tél. : 40 50 14 14) et sur le site Internet de l'établissement (www.conservatoire.pf).

## - MFT -

# Création d'un comité tripartite d'orientation des réformes du code du travail

Dans la continuité des valeurs et des objectifs de concertation, d'anticipation et de communication, la ministre de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail, de la Modernisation de l'Administration et de la Formation professionnelle, a mis en place un comité tripartite d'orientation des réformes du droit du travail. Ce comité succède au comité tripartite de réflexion et de proposition sur l'aménagement des règles du droit du travail pour le développement de l'emploi.

En effet, alors que le précédent comité avait pour objectif d'aménager les règles du droit de travail afin de développer rapidement l'emploi dans le domaine de grands chantiers d'aménagement touristiques, le comité tripartite d'orientation des réformes du droit du



travail a pour mission de moderniser le code du travail dans les secteurs identifiés comme prioritaires par le Gouvernement. Les secteurs du tourisme, de la mer, de l'agriculture, des énergies renouvelables, du numérique et de l'audiovisuel seront ainsi touchés par cette réforme.

Par ailleurs, ce nouveau comité se chargera de fixer les orientations des réformes du code du travail en évaluant les freins au développement de l'emploi dans chacun des secteurs concernés et en priorisant les travaux d'évolution dudit code.

À cet effet, le comité tripartite d'orientation des réformes du droit du travail rassemblera les ministres de chacun des secteurs concernés, les représentants patronaux de ces secteurs d'activité et des représentants d'organisations syndicales salariales représentatives.

En rassemblant les acteurs idoines des secteurs prioritaires, le comité sera en mesure de se prononcer sur les mesures impératives à mettre en œuvre pour permettre un développement rapide de l'emploi dans les secteurs prioritaires.

### - MEF -

# Le Pays maintient son accompagnement à l'investissement des petites entreprises

Sur proposition du ministre de l'Économie, du Budget et des Finances, en charge des Énergies, le Conseil des ministres a accordé deux demandes d'aide à l'équipement des petites entreprises (AEPE) et d'aide à la revitalisation des petits commerces et restaurants (APCR).

Les aides allouées par le dispositif AEPE-APCR cofinanceront les dépenses d'acquisition de matériels professionnels ou d'aménagement de locaux afin d'améliorer la productivité et l'attractivité de ces entreprises qui sont en phase de création ou de développement. Le montant total d'aide octroyé s'élève à **646 000 F CFP** pour un investissement global de **1 920 934 F CFP**.

Ces 2 entreprises relèvent du secteur des services et prévoient de créer trois emplois en CDI.

## Indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de février 2024

En février 2024, l'indice général des prix à la consommation reste stable et s'établit à 110,40. Cette stabilité résulte d'un équilibre entre l'augmentation des prix des boissons alcoolisées et tabacs (+ 1,1 %) et la baisse des produits alimentaires (- 0,5 %).

Hors transport aérien international, l'indice des prix augmente de 0.1 % en février 2024, et de 0.7 % sur douze mois glissants.

L'indice ouvrier est en hausse de 0,1 % en février 2024, et de 0,5 % en glissement sur douze mois.



Entre février 2023 et février 2024, l'indice général des prix à la consommation est en hausse de 0,7 %. En moyenne sur les douze derniers mois, cette variation est de 2,4 %.

# **Evolutions détaillées**

La stabilité de l'indice des prix à la consommation masque des évolutions contraires sur les différentes divisions de produits et services. Le prix des légumes augmente de 2,1 %.

Le prix des boissons alcoolisées et tabacs progresse de 1,1 %, tiré par les tabacs dont le prix s'élève de 2,0 %.

Cette hausse est compensée par la baisse des prix des produits de la mer (- 4,9 %), des produits pour l'entretien et la réparation du logement (- 0,8 %) et du transport aérien de voyageurs (- 0,7 %). Globalement, les prix des produits alimentaires baissent de 0,5 %.

Variation de l'indice	Décembre 2023		Janvier 2024		Février 2024	
des prix à la consommation	France	Polynésie française	Hranco	Polynésie française	Hrance	Polynésie française
Glissement sur 12 mois	3,7	0,6	3,1	0,9	2,9	0,7

<u>Pièce jointe :</u> Publication de l'ISPF – Point conjoncture n°3- PRIX février 2024

# Index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de février 2024

En février 2024, l'index du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) reste stable et s'établit à 132,34. Cette stabilité résulte d'un équilibre entre l'augmentation des prix des matériaux électriques (+ 0,4 %) et des matériaux chimiques (+ 0,1 %) et la baisse des matériaux végétaux (- 1,3 %) et des matériaux métalliques (- 0,3 %).

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Œuvre baisse de 0,1 % tandis que celui du Second Oeuvre augmente de 0,1 %. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment reste stable.

Dans les Travaux Publics, les index du Génie Civil et des Travaux spécialisés restent stables. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics est stable également.

<u>Pièce jointe :</u> Publication de l'ISPF – Point conjoncture n°3- BTP février 2024



## - MEE -

# Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Mataura -Tubuai pour financer la participation au Heiva Taure'a

Sur proposition du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Mataura - Tubuai, pour financer leur participation au Heiva Taure'a.

Le Heiva Taure'a est un projet pédagogique qui a pour objectif d'impliquer les élèves dans leur culture grâce aux enseignements dispensés à l'école. Pour la première fois, le Collège de Mataura – Tubuai souhaite y participer et représenter l'archipel de Tuhaa pae sur To'ata. L'objectif principal de cette initiative est de promouvoir le patrimoine et la culture maohi en mettant en avant les spécialités des îles Australes.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du budget général de la Polynésie française au centre de travail 8133-F, à l'article 657 « subventions » et au programme 96906 « Promotion des langues polynésiennes, plurilinguisme » pour un montant de **3 030 000 F CFP**.

#### - MSP -

# Réouverture de la formation au diplôme d'État d'Infirmier (DEI) et de l'ouverture de la formation au diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) à la rentrée 2024

Conformément aux engagements du ministère de la Santé, la formation au diplôme d'État d'Infirmier (DEI) et la formation au diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) réouvriront à la rentrée 2024. En effet, le ministère de la Santé par le biais de la Direction de la Santé avait lancé un appel à candidature concernant les formations suivantes :

- Diplôme d'État d'Infirmier (DEI) pour une promotion de 15 étudiants maximum ;
- Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) pour une promotion de 15 étudiants maximum.

Après une procédure de sélection rigoureuse, OCELLIA Santé-Social en partenariat avec l'Université de la Polynésie française (UPF) a remporté le marché. Les prochaines étapes sont :

- La sélection des étudiants : les dossiers de candidatures sont disponibles sur le site de la Direction de la Santé à partir du 20 mars 2024 et devront être déposés avant la fin avril. Deux périodes de sélection sont ainsi prévues : une sur dossier et une par épreuve, adaptées à chaque formation ;
- L'annonce des lauréats : les listes des lauréats aux formations seront publiées au plus tard le 3 juillet 2024, permettant ainsi aux futurs professionnels de santé de se préparer pour la rentrée de septembre 2024 dans les locaux de l'UPF.



Cette initiative est une étape transitoire importante dans la volonté du ministère de la Santé de réorganiser les filières de formation paramédicales et de répondre aux besoins croissants en professionnels de santé dans notre Pays.

SERVICE DE LA COMMUNICATION